SALLE DES FÊTES DE TREUZY-LEVELAY

Modalités de mise à disposition
Conditions financières

· La salle des fêtes de Treuzy-Levelay sera mise à disposition contre signature du règlement intérieur, remise d'un chèque de caution et d'une attestation d'assurance (responsabilité civile).

· Les associations de la commune pourront bénéficier de la gratuité de la salle un week-end par an.

· Le locataire devra confirmer la location 15 jours avant son utilisation et devra verser le solde à cette date. Une caution de 1 500 € à titre de garantie contre d'éventuelles dégradations sera demandée au moment de la confirmation de la réservation. Cette caution (par chèque à l'ordre du Trésor Public) sera restituée quelques jours après l'utilisation de la salle si les locaux sont propres et qu'aucun dégât matériel n'a été constaté.
· Le tarif de location appliqué sera celui de l'année de la location et non celui de l'année de la réservation

Toutes dégradations et/ou disparitions de matériel feront l'objet d'une facturation émise par la mairie (sur devis), au coût réel de la remise en état des locaux et du matériel. La caution ne sera alors rendue à l'utilisateur qu'après paiement de la facture.

Informations pratiques

Capacité d'accueil : 123 personnes
N° de téléphone de la salle : 01.64.29.44.57

	Habitants de la commune	Associations de la commune à partir de la 2ème manifestation	Habitants et associations hors communes
Tarifs : 8 heures le week-end ou jour férié	150 €	150 € Hors fêtes de Noël et du Jour de l'An	250 €
Tarifs : week-end ou jour férié	275 €	150 €	500 €
Caution	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Jour et heure Etat des lieux d'entrée	Le vendredi à 10h30	Le vendredi à 10h30	Le vendredi à 10h30
Jour et heure Etat des lieux de sortie	Le lundi à 8h30	Le lundi à 8h30	Le lundi à 8h30

Pour les locations en dehors des samedis, dimanches et jours fériés, ces tarifs seront minorés de 50%.